



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-037

Approbation de l'Atlas de la biodiversité Communale (Transition écologique)

9.1
Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Josette PHILIPPE, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Fouzia KAMAL, Nicola CARNEVALE donne procuration à Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BARBE.

Lauréate de Territoire Engagé pour la Nature en 2022, la Ville de Dreux s'est engagée avec Eure et Loir Nature à réaliser son Atlas de Biodiversité Communale (ABC), financé par l'Office Français de la Biodiversité et en lien avec les associations environnementales partenaires de la Ville.

La Ville de Dreux se singularise par une très forte représentativité des espaces de nature sur son territoire. Avec 50% d'espaces naturels de grande qualité, la diversité des espèces observées sur son territoire est particulièrement remarquable. Ce socle naturel, essentiel au développement harmonieux du territoire, est aujourd'hui déjà fortement menacé par les activités humaines consommatrices d'espace.

Afin de préserver ce patrimoine et le transmettre aux générations futures avec les fonctions fondamentales qu'il remplit, il est proposé de rechercher un développement « basse consommation de nature » :

- En développant des actions de préservation et de gestion des espaces naturels remarquables et des trames écologiques terrestre (verte et noire) et aquatique (bleue) pour ralentir l'érosion de la biodiversité,
- En favorisant une coopération pour que la préservation de la biodiversité aide à structurer le modèle de développement urbain,
- En valorisant, de manière maîtrisée, le rôle d'espaces de respiration et de récréation joué par les milieux naturels,
- En développant des partenariats avec notamment les structures de gestion des espaces naturels ou les associations pour accompagner les projets en faveur de la biodiversité et à toutes les échelles.

Cet outil opérationnel s'appuie sur la connaissance naturaliste existante pour décrire, localiser et hiérarchiser la richesse écologique et les enjeux de conservation. Il se décline en 3 axes prioritaires :

- Intégrer les enjeux écologiques dans tous les projets portés par la Ville afin d'éviter ou de réduire leurs éventuelles incidences sur les milieux naturels,
- Identifier et programmer la désignation des espaces naturels remarquables et des continuités écologiques,
- Accompagner les projets territoriaux tenant compte de la biodiversité ou en faveur de celle-ci.

La réussite d'une telle politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel passe par une bonne appropriation, par les élus, les acteurs socio-économiques et les populations, des enjeux liés à l'érosion de la biodiversité, ainsi qu'une meilleure compréhension de ce qu'elle représente.

Cet ABC a été joint à l'étude environnementale du futur Plan Local d'Urbanisme, mais il impulse des projets tout aussi intéressants comme la préservation des pollinisateurs et l'installation en cours de nichoirs à Mésanges.

Vu l'avis favorable moins deux abstentions de la commission Transition écologique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Nelson FONSECA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve l'Atlas de Biodiversité Communale et la déclinaison opérationnelle par des fiches actions.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 27/03/2023



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric Billet
Pierre-Frédéric BILLET